

Economies et transferts

Chaque semaine pour les assurés! En quelques jours, ils ont eu un avant-goût de la sauce à laquelle ils seront apprêtés, dans l'immédiat et à plus long terme. Lundi, c'étaient les hausses des primes annoncées par le président du Concordat des caisses-maladie; et jeudi, la présentation du «message» (mieux vaut tard que jamais?) sur la révision partielle de l'assurance-maladie.

Première impression à vif — que les lecteurs de DP se rassurent: nous reviendrons sur le sujet, plutôt deux fois qu'une, la «politique de la santé» compte parmi nos dadas favoris — nos pronostics les plus pessimistes se trouvent largement confirmés.

Lundi, les hausses des cotisations annoncées avec des trémolos dans la voix ne font que confirmer un stratagème qui a fait ses preuves ces dernières années. Sous le signe des «économies» chères à la droite et au patronat, on se contente de transferts. Leurre absolu: toutes les causes du gaspillage subsistent, mais les dépenses sont transférées des contribuables aux assurés. Dans ces conditions, mettre l'accent sur la spirale des coûts (hospitaliers et autres) comme l'a fait M. Felix von Schroeder, président du Concordat, en annonçant la mauvaise nouvelle, c'est prendre date pour de nouvelles hausses, si brutales que puissent apparaître celles présentées aujourd'hui comme inévitables (30% à la fin de l'année, et 20% avec la révision de la Lama qui, vu les méandres parlementaires et le référendum déjà dans l'air du côté des caisses, ne sera en tout cas pas effective avant 1985).

Et qu'on ne pense surtout pas que ces hausses pourraient être édulcorées sous le signe de la compensation du renchérissement: les cotisations pour l'assurance-maladie ne sont pas comprises dans le calcul de l'indice des prix... La pilule sera amère; pas d'illusions à ce sujet.

Jeudi, pas de quoi pavoiser non plus. La révision présentée ne modifiera en rien les rapports de forces, les chasses gardées, et autres sources de coûts: la course au compromis a étouffé toute volonté novatrice. Les auteurs de la somme officielle s'en excusent du reste à l'avance, en quelque sorte. Lisez, page 23 («message» en français): «(...) La révision partielle doit, à notre avis, se limiter aux sujets dont de larges milieux reconnaissent la priorité.» Et plus loin: «Il est évident qu'une telle révision ne permet pas d'aborder les points les plus controversés de l'assurance-maladie (...)» On ne saurait plus nettement avouer son impuissance. Excès de pessimisme, direz-vous peut-être. En aucune façon et nous justifierons plus longuement ce diagnostic. Pour l'instant, un exemple qui montrera plus nettement que de longs discours les limites des «solutions» esquissées. A l'article 18, la nouvelle loi semble faire un pas en avant en postulant l'obligation, pour les caisses, de désigner des «médecins-conseils». Commentaire du législateur: «Placée sous le signe de la modération des coûts, cette obligation vise avant tout au contrôle du caractère adéquat et économique des traitements.» Voilà qui est bel et bon, en effet. Dans la pratique, et c'est l'objet de l'alinéa suivant, «les médecins, les pharmaciens, les chiropraticiens, les sages-femmes, le personnel para-médical, les laboratoires et les établissements hospitaliers doivent donner aux médecins-conseils les renseignements nécessaires». De sanction, si cette obligation n'est pas respectée, pas l'ombre d'une. Allons, la surconsommation médicale et pharmaceutique a encore de beaux jours devant elle.

A LA SEMAINE PROCHAINE!

Finie, la semi-pause estivale qui nous a menés de DP 599 au présent numéro: dès cette semaine, nous reprenons le rythme hebdomadaire que nous tenons depuis DP 168, très précisément depuis le 3 mars 1972. A la semaine prochaine donc!

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 602 27 août 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

602

Quelle vie d'homme, nom d'un chat!

A propos du «choix reykjavichien», DP 599 et 601. Duplique.

Les villes puent. Il se trouve même des rapports très officiels sur cette puanteur. Les villes nous cassent, notamment, les oreilles. Il se trouve même des rapports très circonstanciés sur le tintouin qui en est responsable. Mais si les pigeons, les blattes, les moineaux et les éléphants versicolores se plaisent en ville, c'est leur affaire. A première vue, personne ne les y force à résidence. Il en va autrement pour les chiens et les chats, en première approximation. Certes, les premiers disposent de chiottes (secs!) — excellents répartisseurs de maladies; une thèse est en cours de rédaction sur ce délicat sujet vétérinaire — et les seconds (quand femelles) se font vaporiser des déodorants sous la queue pour camoufler les senteurs de leur chaleur... Idyllique existence, on en conviendra. Mais bref.

POINT DE VUE

Du bon usage de l'eau

Comme l'a maintes fois relevé Pierre Lehmann dans les derniers numéros de DP (particulièrement n° 601), nous ne pouvons plus nous permettre, même en Suisse, château d'eau de l'Europe, de gaspiller l'eau, en particulier du fait que le traitement des eaux usées trop abondantes se fait mal et que la pollution de nos lacs et de nos rivières en témoigne.

Concernant les 40% d'eau potable utilisés en moyenne pour évacuer, dans chaque famille, les défécations et autres pipis, j'ai été fort surpris de la proportion relative, alors que 20% seulement de l'eau sont employés pour le lavage corporel.

Passe qu'il y ait des chiens et chats en ville — à condition que la garde en soit subordonnée non pas au paiement d'une taxe *mais à la plantation, à l'entretien et à la sauvegarde d'un arbre. Chaque année, propriétaires de chiens et chats seraient donc priés de (faire) planter un arbre quelque part en ville. De l'oxygène contre des crottes.* Le marché est régulier. (Bigre, on aurait tôt fait d'arboriser des rues entières. On perd des places de parc et on gagne des oiseaux.)

Boîtes de nourriture: de la conséquence à la cause, il y a un pas que l'article cité de «Solidaire» n'a pas franchi.

Pauvres vieux solitaires: évidemment, évidemment. Mais l'âge, petit ou grand, ne donne pas droit à faire vivre des animaux dans un milieu qui les fait dégénérer.

Si la ville est aux gens ce que les batteries sont aux poules, ce n'est pas en multipliant les poules-chiens qu'on modifiera les batteries-villes.

G. S.

Dans ce cas, je me permets de signaler aux lecteurs de DP qui ne sont pas en mesure d'adapter chez eux un «chiot'sec» qu'il leur est loisible, dès aujourd'hui, de ramener de 40 à 10-15% la part de cette eau écoulée dans les WC.

Les cuvettes modernes comportent un siphon contenant environ 1,5 l d'eau et la réserve d'eau pour la chasse est, selon le réglage, de 11 à 14 litres. Il suffit de tirer verticalement la commande de la chasse (éventuellement de presser sur le levier latéral plus récent) pendant *une seconde* pour laisser couler sous bonne pression trois litres d'eau qui suffisent amplement pour tout entraîner, au lieu de laisser filer toute la réserve. Le lavage des derniers litres est d'autant moins efficace qu'il s'écoule sous pression faible.

C'est une question de petit coup de main, cela ne

coûte rien et l'économie d'eau par opération est de 8 litres d'eau. Cela vaut d'autant plus la peine que le temps de remplissage du réservoir est écourté d'autant (30-45 secondes au lieu de 120 pour ceux qui ont la délicatesse de penser aux voisins — la nuit! — en limitant d'un simple petit tour de vis sur le robinet d'admission de l'eau, l'affreux sifflement de l'eau devenu faible chuintement).

La convivialité en plus, n'est-ce pas une aubaine?

* * *

A propos du gâchis d'eau, je me marre doucement — comme dirait Gil Stauffer — quand je me rends en visite chez les heureux possesseurs d'une machine à laver la vaisselle, qui gâche à la fois l'eau et l'énergie. La maîtresse de maison bien soigneuse prélève abondamment sous l'eau courante sa vaisselle à charger dans le dédale compliqué et savant de la machine, histoire de lui faciliter la tâche (?). Toujours est-il que pendant le temps consacré à ce genre de préliminaires, j'ai, moi, la possibilité de tout entasser dans l'évier vide, grosses assiettes en bas, petites en haut — si possible! — avec tous les services dans une casserole pas trop grasse... Ensuite, un *mince*, très mince filet d'eau bien chaude (45°C) suffit, à l'aide d'une brosse à manche courante, pour tout astiquer *sans détergent*.

L'opération coûte deux litres d'eau chaude pour quatre couverts si l'on est maladroit, moins avec un peu d'habitude et il suffit de tout laisser sécher, assiettes verticales sur un bon séchoir, grâce à l'action de l'air ambiant. Derrière cette astuce il y a le procédé de lavage à contre-courant bien connu des ingénieurs: l'eau d'un brossage donné s'écoule d'abord sur la vaisselle restante avant de se perdre dans les égouts, effectuant toute seule un salutaire pré-lavage et préchauffage.

Comme dirait G. S: «A bon entendeur, salut!»

Pierre Feschotte

La diplomatie de la gifle

Le comité de l'Association vaudoise des journalistes a demandé une entrevue au Conseil d'Etat pour mettre sur la table, selon la formule de M. Jean-Claude Pécelet qui signe l'éditorial du mois de juillet dans le bulletin de ladite association, un certain nombre de problèmes sur l'information de la presse.

Jusque-là, rien de très nouveau.

Mais, dans les considérants qui justifient la réouverture du dossier, M. Pécelet écrit:

«(...) Quand le canton se décide à informer, il le fait généralement en grande pompe, mobilise trois conseillers d'Etats (sic) qui débitent des âneries et une brochette de chefs de service dont le rôle est généralement de noyer le poisson.»

On espère que le droit à l'information nous vaudra de connaître le nom des conseillers, trois si possible, qui recevront M. Pécelet.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La misère intellectuelle existe...

Je vous disais que j'avais lu l'admirable livre de Lacouture sur *Mendès France*. Hélas, on ne peut pas rester toujours en pareille compagnie. J'ai donc également lu *De la misère intellectuelle et morale en Suisse romande*, de Jan Marejko et Eric Werner (L'Age d'Homme).

Qu'il faille se mettre à deux pour pondre un pareil navet, voilà qui déconcerte. On se dit: il doit s'agir d'un canular... Puis on lit dans la «VO» l'article que François Albera a consacré à ce factum, y dénonçant un pamphlet anti-communiste. On se dit: tout de même! pas possible que les adversaires

du communisme en soient arrivés à un tel point de débilite mentale... On se dit: C'est d'une sottise véritablement *hénaurme*!

D'une orthographe non moins *hénaurme* — je demande pardon à mes amis de «DP»! Tout de même, lisez: «Hitler, écrit M. Marejko, n'a pas su *brossé* (sic) l'émouvant tableau d'une humanité en marche vers un radieux destin.» Ecrire ça page 8, et fulminer page 10 contre les pédagogues, sociologues et psychologues, coupables d'avoir fait que les enfants sont «progressivement libérés de l'orthographe...»...

«Progressivement libérés de l'orthographe et de l'histoire», écrit M. Marejko, qui page 98 parle des grands écrivains suisses allemands des XVII et XVIII^e siècles et donne pour exemple... Gottfried Keller, né en 1819 et mort en 1890... Faut le faire, comme on dit!

En ce qui le concerne, M. Werner est complètement libéré des règles de la logique, et notamment du tiers-exclu.

C'est ainsi qu'il écrit page 44: «Plus personne aujourd'hui ne conteste la crédibilité de la force française de dissuasion (*en 39, personne ne contestait que la ligne Maginot était infranchissable!*) Il est parfaitement évident que la seule chose qui impose quelque respect aux Soviétiques en Europe est l'armement stratégique français.»

Et dix pages plus loin (p. 54): «A l'heure actuelle, la sécurité de l'Europe occidentale est entièrement tributaire de l'engagement militaire américain, matérialisé par le stationnement de plus de 200 000 G.I.'s en République fédérale d'Allemagne. Or la crédibilité de cet engagement apparaît de plus en plus sujette à caution.»

On se dit: ça doit être ce qu'on appelle la *raison dialectique*... à moins que je ne sois en train de lire un inédit de Ionesco!

Et puis, lisant page 47: «La neutralité dont parlent les intellectuels n'est assurément pas la même que celle dont parlent les notables...»

Et lisant encore, page 49: «Lorsque les notables

parlent de la neutralité, ils ne lui donnent évidemment pas le même sens que les intellectuels...»

— On se dit: ou plutôt non, ça rappellerait plutôt ce que Georges Anex nommait quelque part le *radotage pathétique* des héros de Beckett...

Ailleurs, si vous êtes amateur d'*irish stew*, on vous recommande! François Albera prétend que les auteurs s'en prennent essentiellement à Ziegler. Quelle injuste accusation! Ils s'en prennent à Ziegler et à Jeanne Hersch; à Golovchiner et à Masnata; à Piaget (dont ils ne semblent pas connaître grand-chose) et à Roland Jaccard (!!) — et bien entendu à la neutralité suisse, à Amnesty International, à la Croix-Rouge, à Edmond Kaiser, au conseiller fédéral Aubert, à Henri Guillemin, à la Radio, à la Télévision, à l'hygiène sexuelle, à l'Instruction publique, à la paix universelle, à la truite meunière et au clafoutis de framboises (1).

En revanche, ils exaltent beaucoup Zorn (loué par M. Jaccard) et le *Petit Livre rouge*, et Madame Jeanne Hersch, et Madame Louise Florence Pétronille de Tardieu d'Esclavelles d'Epinay; et Madame Suzanne Labin, son oncle d'Amérique, ses cousins de Bretagne, ses frères et sœurs siamois. Et Monsieur Eric Werner...

Il y a tout de même des passages très forts, dans le livre de nos deux «philosophes», ce sont ceux où ils dénoncent l'enseignement universitaire et l'Université, «inutile» selon eux. Or quand on sait que l'un et l'autre sont docteurs ès lettres, et que M. Werner est chargé de cours à l'Université de Genève (eh oui!), où il enseigne la philosophie politique (parbleu!), leur dénonciation paraît entièrement justifiée.

En vérité, il faut avoir le diable au corps pour publier pareille rhapsodie.

J. C.

¹ Vérification faite, ils ne s'en prennent pas expressément à la truite et au clafoutis — on se demande bien pourquoi. J. C.

La femme suisse cuit malheureusement à l'électricité

Passées les vacances, vous voilà de retour devant vos fourneaux habituels et quotidiens! Au-delà des slogans, quelques petites précisions techniques qu'il est bon d'avoir à l'esprit à propos de cet outil de travail devenu indispensable.

En Suisse environ 81% des potagers sont électriques, les autres étant pour l'essentiel des potagers à gaz (le potager à bois est l'exception aujourd'hui). Le tableau ci-dessous donne une estimation du prix du kwh utile pour la cuisson à l'électricité, au gaz naturel distribué et au gaz butane (bonbonnes). Pour mettre une bonne fois les choses au point:

X_u = prix du kwh utile en ct./kwh. *C'est le coût de l'énergie effectivement utilisée pour chauffer les aliments.*

LA FÉE ÉLECTRICITÉ FACE AU GAZ NATUREL ET AU BUTANE

	F	C	X_f	η (%)	X_u
Electricité	10 ¹	14,5 ¹	24,5	50 ³	49
Gaz naturel	7 ²	14	21	70 ⁴	30
Butane ⁵	< 1	18	19	70	27

¹ Estimation selon tarif SRE (Société romande d'électricité).

² Taxe de Fr. 6.—/mois avec consommation de 85 kwh/mois (Compagnie du gaz, Vevey).

³ Le rendement des cuisinières électriques est difficile à estimer car il dépend de beaucoup de paramètres:

- Dimension respective des plaques et des casseroles.
- Inertie thermique des plaques.
- Mode d'utilisation.

X_f = prix du kwh final en ct./kwh. *C'est le coût de l'énergie à l'entrée du potager.*

Les tarifs pour l'énergie distribuée (électricité ou gaz) comprennent toujours une taxe fixe et un prix par unité d'énergie fournie. Pour pouvoir comparer il faut répartir la taxe fixe sur les kwh consommés en utilisant une consommation moyenne.

Nous avons donc:

$X_f = F + C$. Où F = *part due aux frais fixes* et C = *prix courant du kwh*.

Entre l'énergie finale et l'énergie utile il y a le rendement du potager. Ce rendement est un paramètre très important pour juger de l'efficacité et du coût. On a finalement:

$X_u = X_f / \eta$. Où η = *rendement du potager*.

Le petit tableau annoncé! Pour le lire et le comprendre, on garde à l'esprit que F, C, X_f et X_u sont des centimes par kwh:

— Courbure des fonds de casserole et des plaques. Les défauts de plat font chuter le rendement très rapidement.

— Matière dont sont faites les casseroles (types de construction).

Le rendement supposé de 50% est probablement optimiste en moyenne. Si tout est parfait, il peut bien sûr être meilleur.

⁴ Estimation de la Compagnie du gaz, Vevey. Pour le gaz il suffit de veiller à ce que la flamme ne déborde pas le fond de la casserole. Les défauts de plat sont sans effet et la construction de la casserole a probablement moins d'importance que pour l'électricité.

⁵ Les bonbonnes de butane contiennent 13 kg de butane et sont vendues 28 francs. 1 kg de butane représente une énergie de 11,6 kwh. Il y a un dépôt de environ Fr. 60.— à faire une fois pour la bouteille elle-même. Les frais fixes ramenés au kwh tendent donc vers zéro avec le temps.

On constate que l'électricité est l'agent énergétique le plus coûteux pour la cuisson. Ce résultat resterait vrai même si on changeait notablement les hypothèses de calcul, d'autant plus que le tarif retenu pour l'électricité n'est pas le plus élevé. Du point de vue de l'utilisateur, l'électricité est, de plus, moins agréable car le réglage de la puissance a beaucoup d'inertie. Cet usage de l'électricité est en plus responsable, au moins en partie, de «pointes» de la demande (tout le monde mange à peu près au même moment). Exergétiquement, cet usage de l'électricité n'est pas très intéressant et si l'électricité est produite par une centrale thermique, le rendement de la cuisinière devient pitoyable.

LES POINTES ET GÖSGEN

Malgré ces défauts et grâce à une propagande intensive faite à une certaine époque (la femme suisse cuit à l'électricité), ce mode de cuisson est le plus répandu. Les pointes de demande qu'il occasionne exigent une puissance installée importante (probablement plusieurs fois Gösgen).

C'est pourquoi, dans le débat énergétique actuel, il semblerait judicieux de suggérer que l'on tende à long terme à remplacer la cuisine à l'électricité par celle au gaz. La substitution du biogaz au gaz naturel étant concevable au moins en partie, cela permettrait aussi de promouvoir les énergies renouvelables.

PS. L'Institut de recherches ménagères (IRM) a fait des tests de rendement de cuisinière, mais ils ne sont pas encore publiés. Les tests sur cuisinière électrique se font avec des casseroles parfaitement plates, achetées spécialement pour les tests. L'effet du défaut de plat ne sera donc pas quantifié.

Quand le PDG est là, les souris vont au pas

Ateliers de constructions mécaniques de Vevey, ACMV: un conseil d'administration réduit de sept à cinq membres, par suite de deux démissions; plus de président, mais un administrateur-délégué: Werner Fankhauser, actionnaire majoritaire depuis plusieurs années et jusqu'ici modestement installé à la vice-présidence.

C'est avec un angélisme touchant que la presse romande a reproduit, en le paraphrasant à peine, le communiqué-maison diffusé le 14 août depuis Vevey, — et qui annonçait en clair qu'on avait procédé avec deux ans d'avance aux changements de personnes prévus par la «NZZ» dès le 4 février. Avec cette reprise en mains se termine sans gloire un combat de retardement mené pour sauver l'apparence d'une maîtrise vaudoise du «mini-Sulzer» romand, — alors que la mainmise du Bernois de Zurich Fankhauser, 73 ans et toutes ses dents, remonte à plusieurs années déjà. Désormais installé au poste-clé d'administrateur-délégué (appellation suisse du PDG), le patron du groupe Fibora ne sera pas facile à déloger.

Quelques repères à méditer:

1960-1962: Werner Fankhauser acquiert en bourse de Lausanne environ 20% du capital-actions des ACMV et entre au conseil d'administration.

Dès 1975, les cours commencent leur ascension. La capitalisation boursière, jusqu'alors voisine du capital-actions (12 millions), va en dépasser toujours plus nettement la valeur.

1978: W. Fankhauser annonce son intention de vendre sa participation, alors montée à 25% environ (mais seulement 20,37% des actions nominatives liées sont inscrites au nom de Fibora Holding dans le registre et donnent donc droit de vote, de recours, etc. à leur détenteur, qui par ailleurs jouit pleinement des droits pécuniaires de l'actionnaire). Fin 1979: nouvelle offre. La Banque Cantonale Vaudoise, BCV, réagit au nom d'un consortium

bancaire (UBS, SBS, Caisse d'épargne du district de Vevey), et demande une évaluation des actifs; l'expertise arrive six mois plus tard, incomplète (manque l'estimation des immeubles «en raison de l'absence de l'architecte»).

Février 1980: les tentatives de revente faites par M. Fankhauser viennent à la connaissance du public, qui s'inquiète (après vingt ans!) du rachat par un Suisse alémanique, — on parle beaucoup de Werner Rey, l'homme de l'affaire Bally. Mais le calme se rétablit rapidement: l'entreprise marche bien, les (900) postes de travail ne sont pas remis en cause, la direction a la confiance de l'actionnaire majoritaire, et les autres administrateurs tiennent bon, dans l'espoir de trouver, d'entente avec le consortium bancaire emmené par la BCV, une «solution romande».

Février 1981: pas de solution romande. Absolument pas satisfait par le prix évoqué (deux cents francs au-dessous du cours boursier!), Fankhauser

n'est plus vendeur; et il s'impatiente de voir enfin transférées à son nom les quelque trois mille actions qu'il possède depuis des années et dont le conseil d'administration refuse l'inscription au registre.

Mai 1981: l'assemblée générale des actionnaires se félicite de la bonne marche de l'entreprise et prend acte d'un arrangement prévoyant le maintien de Philippe Baudraz à la tête du conseil d'administration pour deux ans environ.

Août 1981: le conseil d'administration décide de nommer un délégué, ce qui provoque la démission immédiate du président et de l'administrateur René Masson; les cinq restants désignent alors «à l'unanimité» Fankhauser comme administrateur-délégué. Lequel pourrait bien avoir joué aux Vaudois un tour qu'il ne voulait pas forcément, et qu'ils l'ont aidé à jouer. L'efficacité d'outre-Sarine l'a emporté sur les indécisions locales. OK, rompez!

LE POLITIQUE ET L'ÉCONOMIQUE

Des locos vaudoises

Donc M. W. Fankhauser devient administrateur-délégué, c'est-à-dire patron, des ACMV, comme examiné ci-dessus.

Petit point d'histoire. Pour cette entreprise-là, le Conseil d'Etat vaudois avait mené la bataille dite des automotrices. En effet, l'Office fédéral des transports, ayant mesuré les besoins de renouvellement de matériel pour l'ensemble des chemins de fer privés suisses, avait imposé à l'époque une convention dans le but, apparemment louable, de rationaliser la production et d'abaisser, par de plus grandes séries, les coûts. Résultat: l'ensemble du marché passait aux entreprises alémaniques, y compris la part des chemins de fer vaudois, financée pourtant par le canton et les communes.

Emotion, lettres, démarches, pressions parlementaires, entrevue d'une délégation du Conseil d'Etat (ses meilleurs négociateurs!) avec une délégation du Conseil fédéral: de vastes manœuvres pour un butin de six automotrices.

Pendant ce temps, M. Fankhauser empilait ses actions. Ses efforts ont abouti: administrateur-délégué. Et le voilà en mesure dès lors, si une occasion se présente, de bien négocier son paquet au plus offrant.

En d'autres termes, le pouvoir de décision pourrait passer un jour en des mains peu préoccupées des intérêts régionaux.

Dérisoire, l'effort politique pour une commande, quand la bourse et les transactions d'actions décident de l'essentiel.

Leçon capitaliste: bataille pour des locos qui se voulaient vaudoises.

GROS BRAS, PETITE TÊTE

Vaud: une initiative qui se mord la queue

Le Parti libéral vaudois, décidé à exploiter jusqu'au bout son initiative sur la valeur locative de l'immeuble occupé par son propriétaire, annonce qu'il demandera qu'elle soit soumise au peuple sans contre-projet.

Jusqu'ici le Conseil d'Etat a toujours opposé des contre-projets aux initiatives fiscales. Ce qui est de légitime prudence car, en ce domaine, il faut bien chiffrer la portée financière de nouvelles dispositions. Le parti libéral a du reste aussi toujours défendu ce point de vue, y compris à propos de l'initiative radicale sur l'imposition du couple: à cette occasion, le rapporteur Payot (libéral, Grandson) s'était même fait le défenseur de l'intégralité du contre-projet gouvernemental (coup de canif dans l'entente vaudoise des droites?).

Mais maintenant, pour lui-même, nouvelle doctrine du parti libéral...

Sans entrer dans les détails du projet de droite, et dans la perspective d'une consultation du peuple vaudois sur la version libérale telle que nous la connaissons aujourd'hui, une difficulté majeure qu'il faut bien mettre en évidence: l'initiative est contradictoire. Problème de logique, plus que de politique.

En son article premier, l'initiative prévoit de supprimer l'imposition du revenu en nature de celui qui habite son propre immeuble. Position de principe. Dans ses articles deux et trois, la même initiative prévoit l'allègement de cette imposition... Position pratique.

La chirurgie ou la compresse? Personne ne peut savoir.

Pas même les éminents juristes que compte le parti libéral et qui, dit-on, se regardent sans rire.

Avant de jouer les gros bras, faut rédiger à l'intention du bon peuple des questions claires! A la rigueur, le Tribunal fédéral pourrait l'expliquer aux initiants.

EPUREX

Le meunier, la carotte, le bâton et M. Martin

L'affaire Epurex¹ se situe à trois niveaux: responsabilité pénale des inculpés coupables, selon l'accusation, d'escroquerie ou, pour un fonctionnaire, de trafic d'influence.

Responsabilité civile éventuelle des administrateurs, heureux de toucher des tantièmes ou des commissions, mais peu «curieux».

Responsabilité des magistrats ou anciens magistrats qui ont usé, à des fins privées, de leur titre. Ce que bien évidemment personne ne songerait à leur reprocher sans la déconfiture de la société.

Les points 1 et 2 sont l'affaire des tribunaux. Le point 3 pose le problème classique du devoir des magistrats. M. Martin, ancien syndic d'Yverdon, ancien président de l'Union des communes vaudoises, s'est écrié pour sa défense (à ce qu'en rapporte les journaux):

En quoi mes interventions, mes recommandations étaient-elles plus blâmables que celles d'un magistrat (M. Despland, radical, ancien conseiller d'Etat, conseiller aux Etats à l'époque. Réd.) intervenant ouvertement, même à la tribune du Parlement, en faveur de la corporation des meuniers?

Faut-il rappeler que M. Corbat, ancien conseiller national radical genevois, n'a plus intéressé les fabricants de cigarettes à partir du jour où il perdit son mandat de parlementaire?

A la Commission de la défense nationale siègent, ou ont siégé, des parlementaires, membres de conseils d'administration de fabriques d'armements, ne s'abstenant même pas lorsque se discutaient des contrats intéressant les sociétés dans lesquelles ils faisaient de la figuration.

M. Martin a fait comme tant d'autres; sa malchance a été de tomber sur une société qui a mal tourné.

INCOMPATIBILITÉS

Dans beaucoup de cantons existent pour les magistrats en fonction des règles d'incompatibilité. Pas dans tous. Des conseillers d'Etat semi-permanents se livrent, voyez le canton de Zoug, à de curieux cumuls! Mais enfin ces règles valables pour les uns pourraient être étendues, même par dispositions fédérales ad hoc: on règle bien le droit de porter des décorations étrangères!

Pour les parlementaires, on ne saurait certes créer une étanchéité absolue entre l'économie et la représentation politique.

Mais quelques règles du jeu simples: publicité obligatoire des mandats, abstention de toute démarche lorsque les pouvoirs publics sont intéressés à une offre, etc. De telles règles, ou d'autres, seraient de nature à inspirer confiance au citoyen.

L'affaire Epurex, dans son aspect non judiciaire, c'est la révélation de notre accoutumance à l'usage abusif des titres et de la non-séparation des intérêts publics et privés.

¹ Ce texte a été écrit, bien entendu, avant le réquisitoire et les plaidoiries! (Réd.)

NB. Ci-contre, Epurex vu par Leiter.

(photo x)

Mitterrand-Reagan: le match impossible

C'est vrai: peut-on concevoir deux politiques économiques plus contrastées? Pour Mitterrand, relance par l'accroissement du pouvoir d'achat des économiquement faibles, orientation de l'investissement, large déficit du budget. Pour Reagan, énergiques compressions budgétaires au détriment des assurés sociaux notamment, réduction d'impôt linéaire favorisant les riches.

D'où la tentation de faire de ces deux politiques une leçon expérimentale d'économie politique. Dans deux ans, on pourra dire lequel est le meilleur.

Si la comparaison présente et future est intéressante,

qu'on évite les simplismes du style match en quinze rounds!

Etats-Unis et France ne pèsent pas du même poids sur la balance. Le dollar est monnaie internationale, peu vulnérable car disposant d'un vaste marché intérieur, dans un pays riche en matières premières et en ressources naturelles.

La politique de l'argent cher aux Etats-Unis gêne la France, l'inverse ne gênerait pas les Etats-Unis.

Deuxièmement, à côté des critères économiques, il y a d'autres jugements de valeur. Le beurre dans les épinards du pauvre n'a pas le même goût que dans ceux du riche.

La seule norme économique, l'économisme, est en soi discutable: pour être non chiffrables, l'exigence d'égalité, la sécurité qui libère de l'angoisse, la participation sont, eux aussi, décisifs.

UNE NOUVELLE DE G. BAECHTOLD

Premiers pas à Tahiti

La chaleur était accablante et mon attention se fixa sur un crabe qui valsait curieusement. Un vrai poi-vrot. Je lui vis un visage: celui d'un collectionneur ou vendeur de tableaux — Monsieur Edouard — qui m'avait tenu la jambe sur l'île. Même démarche hésitante. Au moment où j'identifiais l'animal et l'humain, une noix de coco tomba avec fracas, pile sur le crabe. J'en fus épouvanté. Comme si c'est l'homme qui avait été écrasé.

* * *

Mon hôte avait deux filles qui, l'après-midi, m'emmenèrent visiter Papeete. Nous fîmes les devantures, les cafés. Comme nous passions devant le Queens — ce dancing aussi célèbre aux îles que le Moulin Rouge à Paris — j'en vis sortir une vieille à cheveux blancs comme son visage, une vieille d'une maigreur effrayante. Je l'avais vue quelque part, mais où? Soudain je me souvins. Elle

était le personnage central d'une fresque que j'avais entrevue à Sydney, «La Mort». Et, de nouveau, j'eus peur.

* * *

Le lendemain, mon hôte dit à ses filles: «J'ai une triste nouvelle pour vous. Le vieil Edouard est mort. Myope comme il était, ivre aussi, il a trébuché hier sur une noix de coco et s'est assommé contre la façade du Queens.» Et l'hôte ajouta: «C'est une vieille femme qui l'a porté dans ses bras jusqu'au bar. Vous savez, la vieille albinos qui travaillait au Queens.» Il dit encore: «Curieuse vieille! Je l'ai observée. Elle est dans le dancing et nettoie, et personne ne la voit. Et soudain son regard prend un poids étrange, implacable.»

* * *

Je revis cette vieille, dix ans plus tard, à une réunion de l'Internationale socialiste à Bonn. Je logeais chez un de nos camarades allemands. Occasion agréable — et contraignante — de parler sa langue. Mon hôte était un des piliers de l'organisation du congrès. Autant dire que je le vis peu. Il m'avait confié une clef de sa villa, car il existe des

socialistes à villa. Le premier soir, je mis du temps à trouver la lumière. Je palpais la muraille du hall, quand soudain elle jaillit. Alors je la reçus en pleine gueule, la vieille albinos de Tahiti, blanche, squelettique comme jamais. Avec un cadre noir et, derrière elle, un cocotier. Sous son portrait était posé un cercueil miniature, en bois sculpté des Marquises. Sous le choc, j'appelai mon hôte et ma voix résonna lugubrement dans le vestibule.

«C'est le portrait de ma tante, me dit le lendemain ce camarade, qui ajouta: elle a toujours été de cette blancheur et a eu trois maris qui moururent très rapidement. Le dernier était un Mormon et c'est avec lui qu'elle partit pour les îles du Pacifique. A nouveau veuve, elle nous écrivit, nous décourageant cependant de lui rendre visite. C'était une femme secrète et j'étais le seul de la famille avec qui elle avait des atomes crochus (l'expression me fit frissonner). A sa mort, je reçus par l'intermédiaire de notre consulat général à Paris sa photo, de l'argent et cette sculpture, qui m'est utile dans mon métier.» Je m'avisais que j'ignorais la profession de ce camarade. «Direktor eines Beerdigungsinstitut», entrepreneur de pompes funèbres, précisa-t-il.

Ce fut ma dernière rencontre avec la vieille femme. L'avant-dernière, devrais-je dire.

G. B.

Glanures helvétiques

L'Action Nationale vient de nouveau de se manifester dans le canton de Neuchâtel en diffusant un tract sous le titre «La Suisse aux Suisses!» Curieuse cohabitation de revendications de type écologique avec les thèmes traditionnels de ce parti d'essence xénophobe.

* * *

La Bibliothèque centrale de Zurich possède depuis peu une collection sur microfilm de «L'Humanité», années 1904 à 1979.